

Ce site utilise des cookies afin de vous offrir une expérience optimale de navigation. En continuant de visiter ce site, vous acceptez l'utilisation de ces cookies. ×

[Pour en savoir plus sur comment les désactiver, ainsi que sur notre politique en matière de protection des données](#)

Site officiel

ÉTAT DE VAUD

[vd.ch](#) > [Toutes les autorités](#) > [Grand Conseil](#) > [Séances du Grand Conseil](#)

22_INT_29 - Interpellation Catherine Labouchère et consorts - Le canton va-t-il suivre la directive fédérale du 1er novembre 2021 sur les pratiques d'écritures alternatives dans les textes officiels ?

Séance du Grand Conseil du mardi 1er mars 2022, point 2.1 de l'ordre du jour

Texte déposé

Les procédés d'écriture alternatives (par exemple astérisques, barres obliques, néologismes) se développent dans la langue française pour assurer un traitement plus égalitaire des femmes et des hommes et des personnes qui ne se reconnaissent pas dans un de ces deux genres dans les formulations employées. La Chancellerie fédérale reconnaît les préoccupations qui sous-tendent la mise en oeuvre de pratiques d'écritures alternatives pour des personnes qui ne se reconnaissent pas dans la langue française qui n'utilise que deux genres. Toutefois ces pratiques alternatives sont encore expérimentales et pas toujours compréhensibles d'un large public. Elle encourage donc à employer des termes épicènes ou collectifs.

Il est à relever que ces pratiques alternatives ne sont pas normées avec l'instabilité qui en découle et:

- induisent des écarts entre la langue écrite et la langue parlée,
- ne sont pas facilement lisibles,
- ne sont pas reconnues par les logiciels de synthèses vocale utilisés par des personnes ayant un handicap de vue,
- sont ambiguës pour la compréhension de leur fonction.

La Confédération estime que tant que ce programme d'écritures alternatives n'a pas fait l'objet de débat sociétal, politique et juridique à ce sujet, suivi de décisions, il ne peut être employé à l'heure actuelle. Une directive en 7 points a été émise à ce sujet à l'usage de l'administration fédérale.

La présente interpellation pose les questions suivantes au Conseil d'Etat:

- 1- A-t-il connaissance de cette directive ?
- 2- Compte-t-il s'en inspirer pour le Canton ?
- 3- Si oui quelles mesures concrètes a-t-il l'intention de prendre ?

Merci au Conseil d'Etat pour ses réponses.

Conclusion

Ne souhaite pas développer

Liste exhaustive des cosignataires

Signataire	Parti
Marion Wahlen	PLR
Christine Chevalley	PLR
Julien Cuérel	UDC
Pierre Volet	PLR
Olivier Petermann	PLR
Josephine Byrne Garelli	PLR
Claude Matter	PLR
Alexandre Berthoud	PLR
Jean-Bernard Chevalley	UDC
Gérard Mojon	PLR
Rémy Jaquier	PLR
Florence Bettschart-Narbel	PLR
Carole Dubois	PLR
Philippe Vuillemin	PLR
Guy Gaudard	PLR
Jean-Louis Radice	LIBRE
Alain Bovay	PLR
Sergei Aschwanden	PLR
Claire Richard	V'L
Nicolas Bolay	UDC
Jean-Rémy Chevalley	PLR
Florence Gross	PLR
Carole Schelker	PLR

Signataire	Parti
Jean-François Cachin	PLR
Claude-Alain Gebhard	V'L

Secrétariat général du Grand Conseil

Place du Château 6
1014 Lausanne

[+41213160500](tel:+41213160500).

[info.grandconseil(at)vd.ch](javascript:linkTo_UnCryptMailto('gempxs.mrjs2kverhgsrwimpDzh2g!');).

[Visualiser sur la carte](https://www.google.ch/maps/search/Place du Château 6++Lausanne+Suisse).